

Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Vendredi 22 septembre 2017 Langeac

Partenaires financiers



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Structure porteuse



Ordre du jour

- Avis sur le projet de SAGE Alagnon
- Avis sur la SOCLE
- Avis sur le Plan d'Adaptation au Changement Climatique
- Avis sur le logo du SAGE du Haut-Allier
- Retour sur le dossier de demande d'autorisation concernant la microcentrale de Colony (Desges)
- Points divers

Ordre du jour

- Avis sur le projet de SAGE Alagnon
- **Avis sur la SOCLE**
- Avis sur le Plan d'Adaptation au Changement Climatique
- Avis sur le logo du SAGE du Haut-Allier
- Retour sur le dossier de demande d'autorisation concernant la microcentrale de Colony (Desges)
- Points divers

Ordre du jour

- Avis sur le projet de SAGE Alagnon
- Avis sur la SOCLE
- Avis sur le Plan d'Adaptation au Changement Climatique
- Avis sur le logo du SAGE du Haut-Allier
- Retour sur le dossier de demande d'autorisation concernant la microcentrale de Colony (Desges)
- Points divers

Ordre du jour

- Avis sur le projet de SAGE Alagnon
- Avis sur la SOCLE
- Avis sur le Plan d'Adaptation au Changement Climatique
- Avis sur le logo du SAGE du Haut-Allier
- Retour sur le dossier de demande d'autorisation concernant la microcentrale de Colony (Desges)
- Points divers

Proposition de logo



Ordre du jour

- Avis sur le projet de SAGE Alagnon
- Avis sur la SOCLE
- Avis sur le Plan d'Adaptation au Changement Climatique
- Avis sur le logo du SAGE du Haut-Allier
- Retour sur le dossier de demande d'autorisation concernant la microcentrale de Colony (Desges)
- Points divers

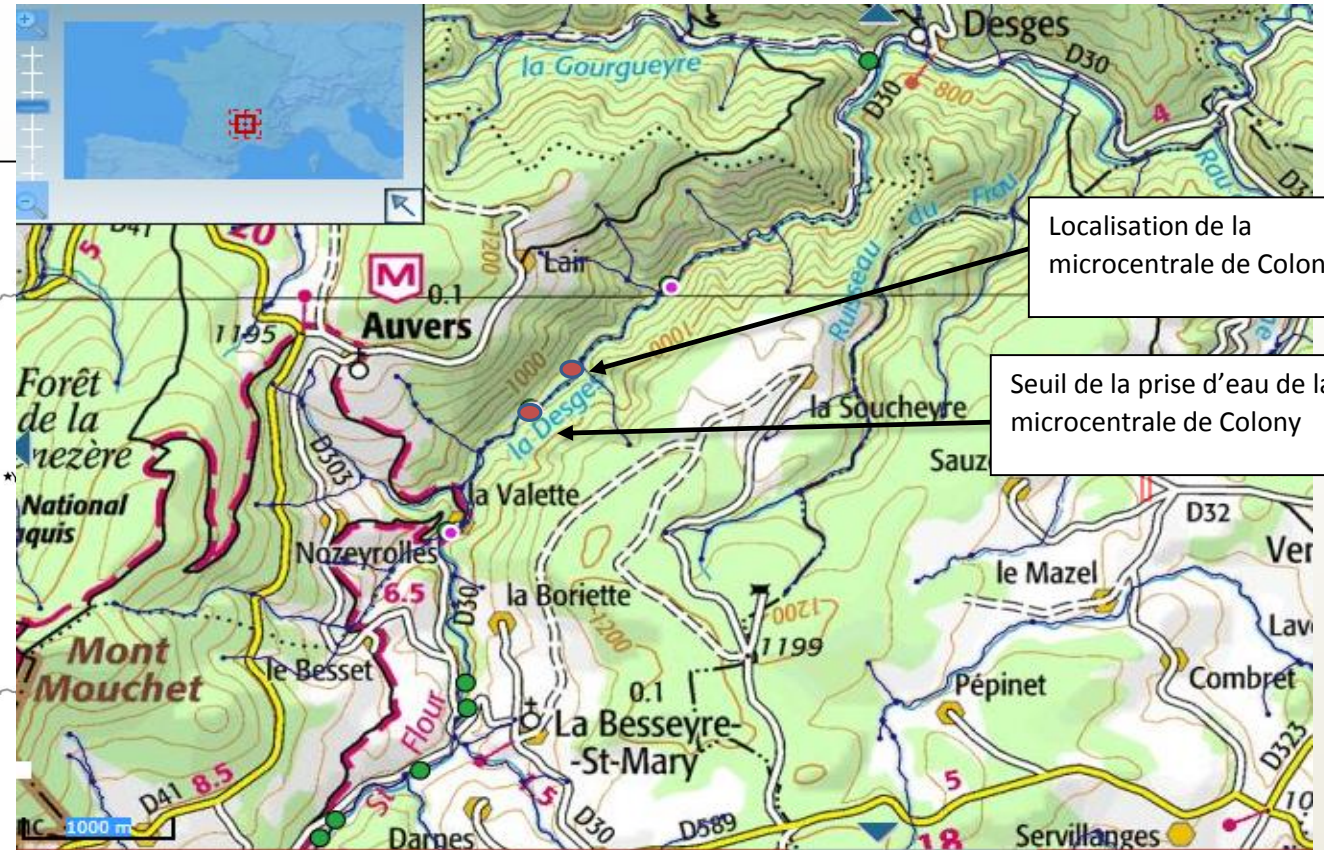
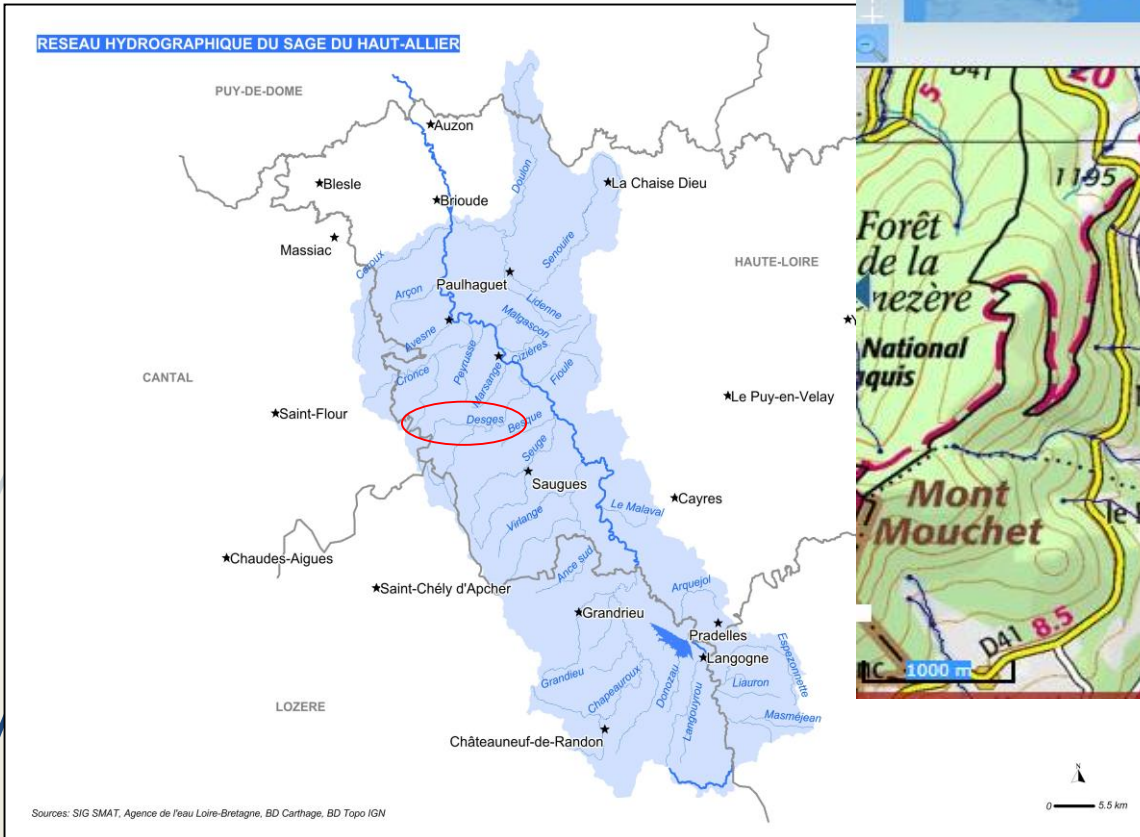
Présentation du projet

Situation administrative :

- ▶ La microcentrale de Colony est actuellement exploitée pour fournir de l'énergie électrique à une maison d'habitation.
- ▶ Elle ne dispose actuellement pas d'arrêté préfectoral portant règlement d'eau.
- ▶ Besoin de procéder à la régularisation administrative de la microcentrale pour maintenir l'usage hydroélectrique => dossier de demande d'autorisation.
- ▶ La SARL HYDROELECT souhaite également modifier le mode d'exploitation ainsi que la configuration actuelle de la microcentrale :
 - augmentation de la puissance des installations,
 - déplacement de la restitution actuelle 150m à l'aval,
 - augmenter le débit dérivé maximum,

Et destiner la production d'énergie électrique à la vente à EDF ou tout autre opérateur.

Présentation



Localisation de la microcentrale de Colony

Seuil de la prise d'eau de la microcentrale de Colony

Masse d'eau	Etat écologique 2013	Objectif	Délai	Risque de non-atteinte de l'objectif	Liste1 et 2
La DESGES	Très bon	Bon état	2015	Non	oui

Présentation



- Les eaux sont dérivées au moyen d'un barrage en pierre et béton
- Longueur de l'ouvrage 10m
- Hauteur de l'ouvrage 1m.
- Franchissable actuellement car présence d'une rivière de contournement naturelle
- Le tronçon court-circuité s'étend à l'aval du seuil sur 495m.

Présentation des modifications engendrées par le projet

	Aménagement actuel	Aménagement projeté
Puissance brute mas (KW)	44,6	263
Hauteur de chute (m)	22,7	29,8
Q dérivé max (m3)	0,2	0,9
Longueur du TCC	495	645
Q réservé (m3)	0,076	0,145
Débit réservé/module (%)	10	19
Barrage de prise d'eau	Pas de modification	
Franchissement du barrage par la truite montaison	Oui	Passé à poisson
Dévalaison	Oui	Oui
Prise d'eau	Prise d'eau ichtyo-compatible	

Analyse du projet

► Débit minimum biologique / débit réservé

La première proposition de DMB était de 120l/s. Demande de l'AFB d'augmenter cette valeur pour qu'elle soit au moins égale au QMNA5 et permette un fonctionnement biologique satisfaisant dans le TCC, ce qui explique la revalorisation à **145l/s**.

► Dispositif pour restaurer la continuité écologique

Passer à bassins en rive gauche pour assurer la remontée des migrateurs, jouer le rôle d'exutoire de dévalaison et restituer le débit réservé. Doute sur la pertinence des orifices de fonds qui ne permettront l'évacuation des sédiments. Prévoir un entretien hors période de migration et supprimer les orifices de fond

Analyse du projet

► Dispositif pour restaurer la continuité écologique

Dévalaison : mise en place d'une grille fine avec un écartement de 15 mm (contre 25 mm actuellement). Passe à bassin servira également d'exutoire de dévalaison.

► Contrôle du respect du DMB

Il serait nécessaire de mettre en place un repère permettant de faciliter le contrôle de la cote légale de la retenue et adonc la bonne restitution du DMB.

Analyse du projet

► **Compatibilité avec la SDAGE et le SAGE**

Le dossier fait mention de l'existence du SAGE du Haut-Allier en cours d'élaboration. Cependant aucun enjeu, ni aucun objectif n'a été mentionné alors que l'ensemble des documents du SAGE avait été validé par la CLE et était consultable sur internet.

Le dossier aurait du prendre en compte la compatibilité du projet avec l'enjeu 4 en lien avec la restauration de la continuité écologique.

Proposition d'avis

➔ **AVIS FAVORABLE** sous réserves de prise en compte des remarques suivantes:

- Ajout d'un complément sur la compatibilité du projet avec le SAGE du Haut-Allier,
- Ajout d'un dispositif de mesure de la cote de la retenue
- Suppression des orifices de fond de la passe à poisson